

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/12/198

**Objet :** 198 - Signature d'une convention de financement avec la Société des Auteurs et Éditeurs de Musique (SEAM)

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande d'aide à la constitution d'une parthotèque formulée par la commune de Vire Normandie le 13/11/2025

Vu la réponse favorable de la Société des Auteurs et Éditeurs de Musique le 18/12/2025

### Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec la Société des Auteurs et Éditeurs de Musique (SEAM).

Cette convention encadre l'aide financière allouée par la SEAM à la commune de Vire Normandie en vue de l'achat de partitions pour l'année scolaire 2025/2026.

Le montant total alloué est 904,00 Euros

Fait à Vire Normandie, le 22 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251223-198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

